

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 MAI 2023

Objet : **AVIS URBANISME**

Membres élus présents : M. AROT – MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – MME DOITRAND – MM. FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON – M. GALLET – MME JACOTY – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MAULET – MM. MONNET – SORET – TOURNIER – VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PHILIBERT – PIERROT - SEIGNEMARTIN

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

Concernant les **projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme, 11 dossiers** de PLU nous ont été adressés depuis l'Assemblée Générale du 27 février 2023.

8 n'ont pas appelé de remarques car il s'agissait de modifications de PLU sans impact économique, ou sans impact économique négatif.

L'avis de la CCI sur ces dossiers est donc réputé favorable :

- Modification du PLU de la Tranclière,
- Modification du PLU de St Etienne-sur-Chalaronne
- Modification simplifiée du PLU de Savigneux
- Modification simplifiée du PLU de Péronnas
- Modification du PLU de Trévoux
- Révision allégée du PLU de Neuville-les-Dames
- Modification du PLU de Neuville-les-Dames
- Modification du PLUIH du Pays de Gex

3 avis ont été rédigés pour **3** dossiers à portée économique :

- Élaboration PLU Intercommunal Bresse et Saône
- Révision du PLU de Cormoz
- Élaboration du PLU de Serrières-sur-Ain

Ces avis se trouvent dans vos dossiers.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider ces avis émis par la Chambre.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, valide les avis d'urbanisme présentés ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	33
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	20
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

